



BPJEPS BASKET 2026-2027

Le BPJEPS permet d'exercer une activité professionnelle (carte professionnelle d'éducateur sportif) en toute autonomie et permet d'être employé à plein temps au sein d'une structure sportive.

Il permet de :

Devenir éducateur sportif de basketball et se former en tant que :

- **ANIMATEUR** : animer et encadrer des activités dans les collectivités territoriales, les clubs et dans les écoles.
- **ADMINISTRATEUR** : gérer une partie des tâches administratives de sa structure.
- **FORMATEUR** : être en mesure de former et d'accompagner la formation des licenciés de sa structure.
- **DÉVELOPPEUR** : mener des projets et des actions permettant de structurer et développer la pratique du basketball dans son club et sur son territoire.

FONCTIONNEMENT GENERAL :

Le Brevet Professionnel de Jeunesse et de l'Education Physique et Sportive (BPJEPS) spécialité « Basketball » est un diplôme professionnel de **niveau 4**, délivré par le Ministère des Sports.

Il est donc obligatoire de valider 3 BC (Bloc de Compétences), présentées ci-dessous pour obtenir le diplôme du BPJEPS Basketball.

Bloc de Compétence 1

BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animations dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

BC1 : Démarche de projet :

Ce bloc évalue la capacité à concevoir et réaliser un projet d'animation sportif.

- Épreuve écrite : Rédaction d'un dossier personnel de 25 pages maximum présentant un projet réel mené dans le club d'alternance.
- Soutenance orale : Présentation du projet par le candidat (20 min maximum) suivie d'un échange avec le jury (30 min maximum) pour vérifier l'acquisition des compétences en gestion de projet.

Bloc de Compétence 2

BC2 : Communication et valorisation :

Ce bloc porte sur la promotion (communication) des activités de la structure.

- Supports : Présentation de supports personnels illustrant deux actions de valorisation menées auprès de deux publics distincts (ex: création de visuels, réseaux sociaux).
- Entretien : Présentation orale illustrée (10 min maximum) suivie d'un échange avec les évaluateurs (15 min maximum).

Bloc de Compétence 3

BC3 : Pratiques et sécurité du Basketball :

C'est le bloc technique spécifique à la discipline, divisé en deux épreuves certificatives.

-

Épreuve 1 — Conduite d'une séance en situation professionnelle :

- Mise en situation réelle : Animation d'une séance de 45 à 90 minutes au sein du club, devant un public réel (hors stagiaires BPJEPS).
- Après séance : 20 minutes pour analyser et justifier les choix pédagogiques, techniques et surtout les mesures de sécurité garantissant l'intégrité des pratiquants.

•Épreuve 2 — Conception et analyse d'un cycle :

- Dépôt d'un document écrit présentant un cycle de 6 séances minimum (dont au moins 4 ont été réalisées en club).
- Entretien de 45 minutes portant sur la démarche de conception, la planification et l'évaluation du cycle.

Durée et rythme d'alternance :

1600 heures : 600h en centre de formation et 1099h en structure/club

La formation se déroule sur **1 an**, sous forme d'**alternance** :

- Chaque Lundi et Mardi en présentiel (Quelques jours dans le courant de l'année de

Formation à Distance (FoAD = e-learning en autonomie)

- Et le reste du temps en structure/club

Prix :

La formation au BP JEPS est une formation éligible au contrat d'apprentissage et de professionnalisation. Dans ce cadre, la formation est entièrement prise en charge (donc gratuite) pour l'apprenti(e), par l'OPCO de la structure ou du club employeur, qui pourra à ce titre bénéficier d'une aide unique de 5 000€.

Toutefois, des frais de dossier d'un montant de 60€ seront à la charge de l'apprenti(e) lors de l'inscription.

Une simulation de financement gratuite est possible pour les employeurs en contactant directement le CFA de la FFBB.

Entrée en formation (prérequis) :

Pour entrée en formation, vous devez obligatoirement :

- être **licencié(e) FFBB** depuis au moins 1 an,
- avoir **17 ans ou plus** (au moment de l'inscription)
- être titulaire du **PSC1** (ou équivalent)
- être **motivé(e)** pour devenir éducateur sportif

Réussir les tests de sélection

Les dates :

Tests de sélection : le mercredi 20 mai 2026 et le jeudi 21 mai 2026

De rentrée : le jeudi 20 août 2026